

Open du Bois-Gentil 2026

Règlement

1. Le Club d'Echecs Bois-Gentil (ECBG) organise en 2026 un tournoi Open, ouvert à tout joueur possédant d'un code de la Fédération Internationale d'Echecs (FIDE).
2. Le tournoi se dispute en 7 rondes selon le système suisse, variante hollandaise. Sa gestion est assurée par le logiciel « Swiss-Manager ».
3. Les dates de rondes sont les vendredis 9, 16 et 23 janvier, 6, 13 et 20 février, 6 mars 2026. Le début des rondes est à 19h30.
4. Le local de jeu est salle de la Palette, 11 Rue du Grand-Pré, 1202, Genève.
5. La finance d'inscription est fixée à 50 CHF et la garantie forfait à 20 CHF. Pour les juniors (année de naissance 2006 ou plus jeune) la finance d'inscription est de 20.- + garantie forfait 20.-
6. Les règles de jeu et de tournoi sont celles de la FIDE.
7. La Direction du Tournoi (DT) assure le respect des règles et l'organisation du tournoi.
8. Le tournoi est annoncé à la liste de classement de la FIDE à la fin de l'événement.
9. La fumée est interdite. La DT se réserve le droit de refuser la présence de toute personne dont le comportement pourrait nuire au déroulement de la compétition.
10. La cadence pour chaque joueur est de 2 heures KO pour toute la partie.
11. Le retard maximum sous Règle du Jeu FIDE 6.7.1 est de trente (30) minutes à partir du début de la ronde. Tout joueur n'ayant pas effectué son premier coup avant ce temps, perd sa partie par forfait.
12. Tout joueur peut renvoyer sa partie moyennant l'accord de son adversaire. Les parties renvoyées se jouent en principe les lundis suivants dans le local du Club de Cité Villars 58. Les parties renvoyées de la ronde 6 doivent être jouées au plus tard le lundi 2 mars 2026. Les parties de la dernière ronde ne peuvent pas être reportées, à moins d'être jouées avant le 6 mars 2026.
13. La remise des prix et le tournoi blitz auront lieu le vendredi 13 mars 2026 : Apéro à 19h30, blitz à 20h00.
14. En cas d'égalité de points dans le classement, les départages utilisés sont, dans l'ordre :
 - a. Buchholz total,
 - b. résultats des confrontations directes (si applicable) entre les joueurs à égalité de points,
 - c. nombre de victoires.

Si ces critères ne suffisent pas, les joueurs sont classés ex-æquo et les prix sont partagés.

15. La planche des prix en CHF (non cumulables), est établie de manière suivante :
 - a. Classement général : 1er 30 %, 2ème 20 %, 3ème 10 % des inscriptions encaissées ;
 - b. Classement à la surperformance (performance ELO moins ELO de départ) : 1er 10 % des inscriptions encaissées ;
 - c. Meilleur junior (année de naissance 2006 ou plus jeune) : 10 % des inscriptions encaissées ;
 - d. Meilleur moins de 2000 ELO (ELO FIDE au 1 janvier 2026) : 10% des inscriptions encaissées.
16. Les joueurs non classés FIDE ne peuvent pas prétendre au prix à la surperformance.
17. Sur tout ce qui n'est pas prévu dans ce règlement la DT décidera au cas par cas.
18. Tous les appareils a) téléphoniques ou b) de communication ou c) capables de produire ou transmettre le résultat d'une analyse échiquierne, si apportés physiquement dans la salle de jeu doivent être totalement éteints et doivent rester déposés dans le sac ou la valise du propriétaire pendant toute la durée de la ronde. Tout bruit émis par un de ces appareils entraîne la perte de la partie pour son propriétaire.
19. La participation au tournoi implique l'acceptation inconditionnée de ce règlement par tout joueur.
20. Le joueur qui conteste une décision de la DT doit lui annoncer qu'il continue de jouer sous protêt. Le litige sera résolu par un Comité d'arbitrage, formé par 3 membres du Comité Directeur du Club ECBG. Tout recours additionnel devra être déposé auprès de la Fédération Genevoise d'Echecs.

Directeur du tournoi : Marc SCHÄRER

Arbitre principal : Igor KUPALOV (FA)